

Convention de stage

Une convention de stage est la convention tripartite conclue entre l'étudiant, l'établissement d'enseignement et l'École française d'Athènes. Elle formalise les engagements de chacune de ces parties et constitue le document de référence obligatoire pour pouvoir accueillir un stagiaire.

Elle est signée par le stagiaire, l'enseignant référent de l'établissement d'enseignement et le tuteur de stage de l'École française d'Athènes.

La convention de stage doit comporter les mentions suivantes :

- 1° L'intitulé complet du cursus ou de la formation du stagiaire et son volume horaire par année d'enseignement ou par semestre d'enseignement.
- 2° Le nom de l'enseignant référent de l'établissement d'enseignement et le nom du tuteur à l'École française d'Athènes.
- 3° Les compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de stage.
- 4° Les activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation et des compétences à acquérir.
- 5° Les dates du début et de la fin de stage ainsi que la durée totale prévue.
- 6° La durée hebdomadaire de présence effective du stagiaire à l'EFA et sa présence, le cas échéant, la nuit, le dimanche ou des jours fériés.
- 7° Les conditions dans lesquelles l'enseignant référent de l'établissement d'enseignement et le tuteur à l'EFA assurent l'encadrement et le suivi du stagiaire.
- 8° Le montant de la gratification versée au stagiaire et les modalités de son versement.
- 9° Le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, y compris la protection en cas d'accident du travail.
- 10° Les conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter.
- 11° Les modalités de suspension et de résiliation de la convention de stage.
- 12° Les modalités de validation du stage ou de la période de formation en milieu professionnel en cas d'interruption.
- 13° La liste des avantages offerts par l'organisme d'accueil au stagiaire.
- 14° Les clauses du règlement intérieur de l'organisme d'accueil qui sont applicables au stagiaire, le cas échéant.
- 15° Les conditions de délivrance de l'attestation de stage.

**Un modèle national de convention-type a été fixé pour l'enseignement supérieur. Il est conseillé d'utiliser ce modèle, fourni par les établissements d'enseignement, qui reprend toutes les dispositions légales.
En cas de besoin, l'EFA peut fournir un modèle en français ou en anglais**

Informations utiles pour compléter la convention de stage

Raison sociale / Nom de l'établissement d'accueil	École française d'Athènes
--	---------------------------

Effectifs	50 à 100
Numéro SIRET	180 044 083 00012
Code APE/NAF	8542Z
Type d'établissement	Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)
Adresse et téléphone	Didotou 6, GR-10680, Athènes, Grèce Tél. : 210 36 79 900
Signataire de la convention	Véronique Chankowski, Directrice direction[at]efa.gr Tél : 210 36 79 902
Service d'accueil	Direction des études (préciser la section)
Tuteur à l'EFA	Le responsable de la mission
Temps de travail	35h/semaine pour un temps plein
Gratification de stage	Seulement pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois 4,35 €/heure à compter du 1er janvier 2024
Protection maladie	Elle découle exclusivement du maintien à l'étranger des droits issus du régime français étudiant

Révision #9

Créé 19 janvier 2024 14:13:49 par Arnaud Contentin

Mis à jour 19 janvier 2024 16:53:56 par Arnaud Contentin